

# L'association syndicale libre du massif des Ocres : un exemple de gestion concertée d'enjeux territoriaux en forêt privée

par Camille LOUDUN HAMON et Denis DANSET

*L'action d'un gestionnaire responsable, si elle est d'abord conditionnée par l'écologie et orientée en aval par l'économie, doit intégrer et concilier au mieux les divers enjeux qui s'imposent à lui. La question centrale est bien celle de la conciliation. C'est au niveau de chaque forêt, propriété, massif que cette gestion est mise en œuvre concrètement. L'exemple présenté ici concerne un regroupement de propriétaires confronté à de multiples enjeux.*

## Le point de vue technique : un site choisi pour sa complexité

Les communes de Roussillon, Goult et Gargas (Vaucluse) présentent une particularité géologique : des collines ocreuses, célèbres curiosités naturelles, qui ont été sculptées par la nature puis par les hommes (exploitation ocrière jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle).

Les Ocres sont classées au titre de la loi paysage depuis le décret du 18 septembre 2002 pour plus de 2 400 ha sur les communes de Gignac, Rustrel, Villars, Gargas, Roussillon, Caseneuve et Apt. Les espaces forestiers de Roussillon sont également en « espaces boisés classés » dans leur Plan local d'urbanisme. Le massif ocrier connaît une pression touristique de plus en plus forte depuis quelques années. A titre d'exemple, la commune de Roussillon accueille près de 350 000 visiteurs par an, particulièrement pendant la période estivale ; sur les communes de Goult et de Gargas, la fréquentation est un peu plus modérée. Pour gérer ce patrimoine exceptionnel, les communes concernées font l'objet d'une Opération Grand Site, portée par le Parc naturel régional du Luberon (PNR).



**Photo 1 :**

Le village de Roussillon.

Photo O. Martineau /

CNPF

La forêt est à la fois un cadre mettant en valeur ce paysage classé, mais aussi une menace pour sa visibilité et son caractère spécifique. Son état actuel s'explique par un abandon de terrains entretenus qui, couplé à une forte dynamique de végétation et une absence de gestion, a entraîné un enrésinement. Cet historique est également à l'origine d'un fort morcellement. L'ensemble a pour conséquence la fermeture visuelle des paysages, le masquage progressif des falaises et la mise en question du fondement même du classement.

**Photo 2 :**

Les Ocres sont classées au titre de la loi paysage.

Photo G. Martinez / CRPF.

Les Ocres sont également concernées par des enjeux de biodiversité, reconnus par un site Natura 2000 (« Ocres de Roussillon et de Gignac – Marnes de Perréal » FR9301583)

qui est animé par le PNR du Luberon. Les principaux enjeux forestiers sont la préservation des forêts de chênes matures qui abritent une faune spécifique (chauves-souris, insectes saproxyliques) et celle des ripisylves (forêts des bords de cours d'eau).

Les forêts sont majoritairement privées dans le massif des Ocres. Par exemple elles le sont en totalité dans la commune de Roussillon. Le foncier est particulièrement morcelé : pour 940 ha ciblés lors de l'action mise en place, il y a 1630 parcelles et 730 propriétaires. Une seule propriété était dotée d'un plan de gestion, aucune autre propriété n'y étant soumise. La surface moyenne des propriétés est de 1,3 ha et 85 % des propriétaires ont moins de 4 ha. Pour beaucoup, la « forêt » correspond au jardin de leur habitation principale ou secondaire. Etant donné ce morcellement, le regroupement est indispensable pour pouvoir mettre en œuvre une gestion.

Face à ce constat – d'une part un paysage qui se referme et d'autre part une gestion forestière bloquée entre morcellement extrême et réglementations complexes (site classé, EBC, Natura 2000) – le Parc naturel régional du Luberon a porté de 2009 à 2012 un projet européen MED, appelé Qualigouv. Concrètement il s'est notamment traduit par un travail d'animation locale en forêt privée, mis en œuvre par le Centre régional de la propriété forestière. Le projet était de mettre en place une gestion concertée et multifonctionnelle des espaces forestiers sur trois communes (Roussillon, le sud-est de Goult et une petite partie de Gargas), 900 ha et concernant 880 propriétaires, en utilisant les outils de regroupements volontaires (ASLGF) et un plan de gestion concerté.

Après plusieurs réunions, de nombreuses rencontres individuelles, et la constitution d'un noyau de propriétaires motivés, l'association syndicale libre de gestion forestière du massif des Ocres a été créée en 2011. Cette structure de gouvernance locale est devenue un interlocuteur privilégié pour les collectivités et les institutions et s'insère maintenant comme partenaire à part entière du territoire.

Un plan de gestion multifonctionnel a été rédigé en concertation avec les propriétaires, le PNR du Luberon et l'inspectrice des sites de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Il a été voulu comme un document



cadre pour la gestion globale du site en parfaite adéquation avec les enjeux territoriaux :

- garantir une sylviculture « paysagèrement et environnementalement compatible » ;
- intervenir spécifiquement sur des peuplements définis au préalable comme ayant un enjeu paysager fort.

La réflexion a été déclinée à l'échelle de dix unités paysagères. Pour chacune d'entre elles, une fiche récapitule les enjeux, la gestion et les interventions programmées. Ces dernières sont complétées par des illustrations mesurant leur impact paysager par des montages photos avant/après à partir des points de visions du paysage recensés par une étude paysagère, réalisée en amont et financée par la DREAL. Un observatoire photographique a également été mis en place pour permettre le suivi des interventions et l'évolution du paysage.

En 2015, le plan de gestion a été agréé au titre du Code forestier, au titre de l'article L 122-8 du Code forestier pour Natura 2000 ainsi qu'au titre du site classé (validation du ministère de l'Environnement). Il concerne 104 propriétaires pour 450 ha.

Afin de définir la méthode de travail avec la DREAL, une opération pilote a eu lieu en 2014, hors du site classé sur la commune de Goult. Elle a permis la réouverture de cônes de visibilité sur les Ocres par des éclaircies ciblées dans un mélange de pin d'Alep et de pin maritime. Dix propriétaires étaient concernés pour 21 hectares. Les produits de la coupe ont été valorisés en bois-énergie (un peu plus de 1300 tonnes de plaquettes) et ont permis à l'ASL, qui prélève une partie des bénéfices, de se constituer un fonds de départ. Un travail méticuleux de finition des chantiers a été réalisé (sortie des houppiers pour le paysage et la DFCI). Pour la partie environnementale, deux contrats Natura 2000 en cours d'instruction pour deux îlots de sénescence (1 et 4 ha) et une soixantaine d'arbres sénescents au sein de ces îlots.

Accompagnée jusqu'en 2015 par le CRPF, l'ASL du massif des Ocres est maintenant autonome. Grâce à un investissement important des propriétaires membres du bureau, entièrement bénévoles et très motivés, l'association a recruté un gestionnaire forestier (Alcina) et de nombreux nouveaux adhérents. Le CRPF reste présent pour répondre aux demandes de l'ASLG et l'aider dans la mise en place de futurs projets spécifiques :

labellisation GIEFF (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier), recherche de paiements pour services environnementaux...

### Le point de vue des propriétaires : les facteurs humains de la réussite

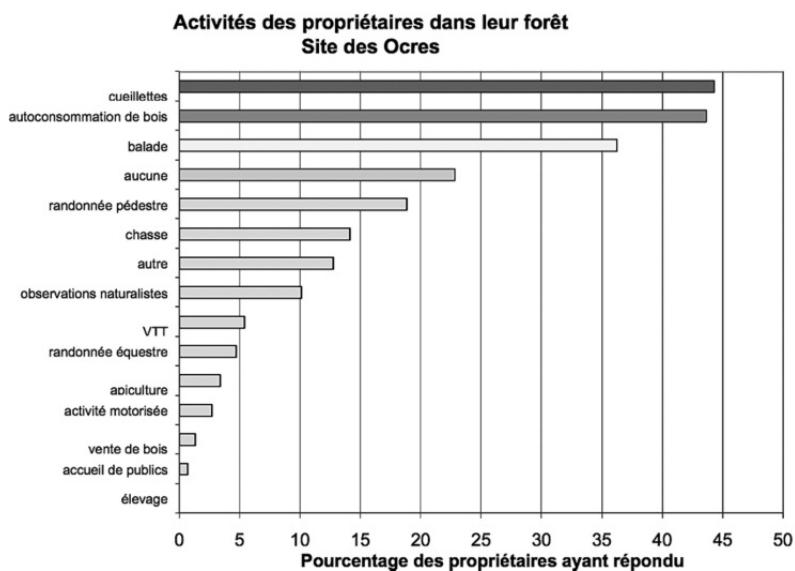
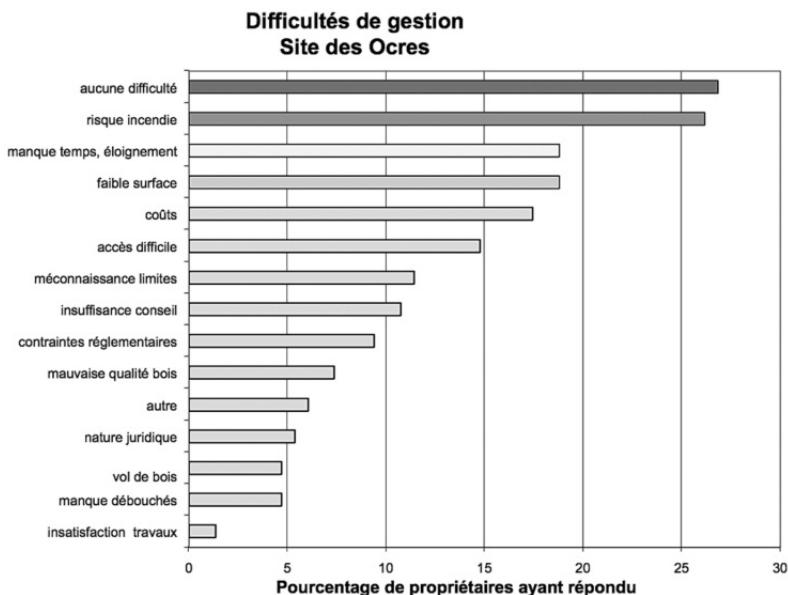
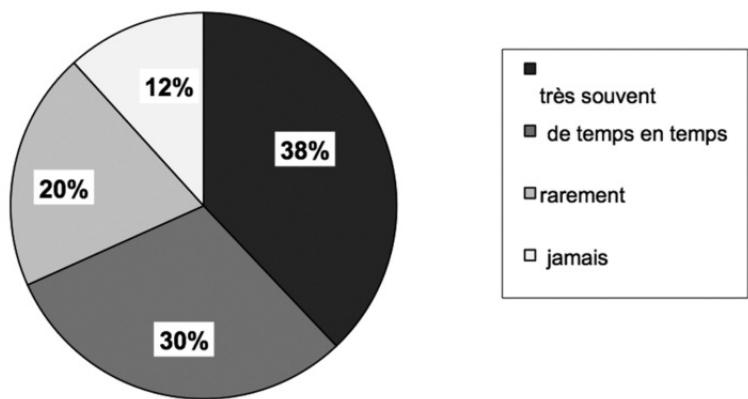
Comme dans tous les villages du Luberon on trouve à Roussillon de nombreuses résidences secondaires, certaines sont occupées fréquemment par des propriétaires dont la résidence principale est dans le Sud-Est : Lyon, Marseille, Nice... d'autres ne le sont qu'en été et on rencontre également des retraités qui ont transformé leur maison de vacances en résidence principale. Cette diversité de population apparaît clairement dans la liste des adhérents de notre ASL du Massif des Ocres : 46% seulement habitent dans le Vaucluse. Cela a deux conséquences principales, l'une négative, les propriétaires « étrangers » sont souvent bien difficiles à joindre, l'autre positive : ils n'ont guère le temps de s'occuper de leur surface boisée et sont heureux qu'une association le fasse à leur place.

Cela est confirmé par les résultats d'une enquête auprès des propriétaires forestiers du site des ocres réalisée par le Centre régio-

**Photo 3 :**  
Développement des pins dans les Ocres.  
Photo C. Loudun / CNPF.



**Fréquentation de la forêt par les propriétaires  
Site des Ocres**



nal de la propriété forestière (CRPF) PACA pour le projet Qualigouv en 2010-2011 : à la question de la fréquentation de leurs terrains boisés (Cf. Fig. 1), 62% des propriétaires n'y sont que peu ou très peu présents. Cela explique les réponses à la question posée sur les difficultés de gestion (Cf. Fig. 2) : 27% n'ont aucune difficulté, évidemment puisqu'ils ne s'en occupent pas du tout... Un pourcentage presque aussi important, 26%, est quand même concerné par le risque incendie, ce qui est confirmé par les réponses aux thématiques : la protection incendie est le thème considéré comme le plus important.

Une autre caractéristique de la commune est le grand morcellement des parcelles : dans notre association, riche de 120 adhérents, moins de 10 sont propriétaires de 1 ha ou plus. Dans l'enquête déjà citée, à la question des difficultés de gestion 19 % des réponses concernent la faible surface des terrains et 12 % avouent ne pas bien connaître les limites de leur propriété. C'est un élément essentiel qui justifie l'existence de notre association : quand on possède 5000 m<sup>2</sup> de surface boisée on ne trouve pas d'exploitant forestier pour faire l'entretien de son terrain, encore moins pour acheter le bois. C'est ce que laisse clairement apparaître l'enquête (Cf. Fig. 3) : la vente de bois représente 2% des réponses à la question sur les activités des propriétaires et arrive en avant dernière position dans l'échelle des priorités.

Pour toutes ces raisons la solution de se regrouper avec des voisins paraît alors évidente et, si l'on ajoute les contraintes liées au fait qu'une partie des terrains sont en site classé — donc que le propriétaire n'a quasiment rien le droit de faire — l'adhésion à une association ayant reçu l'agrément d'un Plan simple de gestion (PSG) devient la seule solution.

Notre PSG a été accepté par les autorités compétentes en mars 2015 ce qui a motivé de nombreux propriétaires à devenir adhérents, parmi eux la mairie de Roussillon qui était

**De haut en bas :**

**Fig. 1 :**  
Fréquentation de la forêt par les propriétaires.

**Fig. 2 :**  
Difficultés de gestion des propriétaires.

**Fig. 3 :**  
Activités des propriétaires en forêt.  
Source : CRPF PACA – Qualigouv 2012

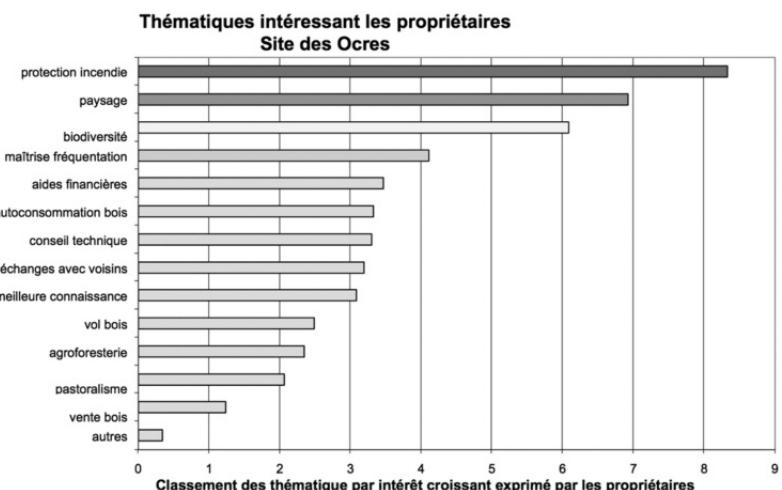
concernée au premier chef par les projets d'intervention dans des zones très touristiques comme la fontaine aux naïades. Nous avons ensuite choisi la société Alcina pour nous assister en qualité de gestionnaire forestier : un appel d'offre a été lancé pour la zone des naïades portant sur 12,1 ha et regroupant six propriétaires. L'objectif est d'éclaircir la forêt notamment en abattant les arbres qui ont poussé de façon désordonnée au pied des falaises d'ocre, au point qu'ils les cachent en partie alors qu'elles sont un élément essentiel du patrimoine du village.

C'est l'entreprise Sofeb qui a été retenue, avec des contraintes assez strictes, notamment l'enlèvement des rémanents et la protection des sols. Le chantier a démarré le 24 octobre, ce qui nous a valu une belle couverture médiatique : reportage de France 3, la une de *La Provence Vaucluse* et un long article de *Vaucluse matin. Forêts de France* a également publié un article dans son numéro de décembre 2016.

Notre ASL est financée par les cotisations des adhérents et nous avons reçu d'Uniper une subvention de 15000 €, notre action devant servir de modèle à d'autres associations de propriétaires et démontrer que même avec de très petites surfaces le bois de la forêt provençale est exploitable pour alimenter des chaufferies, voire une centrale thermique.

Par ailleurs, lors de la création de l'ASL, il avait été décidé que 10% du produit de la vente des bois seraient conservés par l'association, le reste étant rétrocédé aux propriétaires. Lors de la dernière assemblée générale, en juillet 2016, il a été décidé que, au fur et à mesure des chantiers, les propriétaires concernés signeraient une convention de gestion par laquelle ils laissent l'association libre de percevoir la totalité des recettes et de redistribuer le solde en fonction de ses besoins : en d'autres termes, si l'achat du bois ne fait que couvrir les dépenses préalables engagées par le gestionnaire forestier le solde sera nul et l'ASL ne versera rien aux propriétaires. Sachant qu'il s'agit principalement de petites surfaces, le manque à gagner est faible et notre argument principal reste : « ça ne vous coûte rien ».

Dans l'immédiat un deuxième chantier doit démarrer au sud du village, dans la zone dite de Caromb, et sera suivi d'un troisième au Val des Fées. En parallèle, notre gestion-



naire prépare des avenants au Plan simple de gestion pour les différentes zones citées : en effet, de nombreux propriétaires qui n'étaient pas adhérents quand le PSG a été établi se sont maintenant manifestés et demandent à bénéficier de nos services...

## C.L., D.D.

**Camille LOUDUN HAMON**  
Ingénieur chargée de mission  
Communication & Projets environnementaux  
CRPF PACA  
Tél. : 06 74 89 18 76  
Mél : camille.loudun@crpf.fr

**Denis DANSET**  
Président de l'ASL  
Mél : ddanset@club-internet.fr

**Fig. 4 (en haut) :**  
Thématiques intéressant les propriétaires.  
Source : CRPF PACA – Qualigouv 2012.

**Photo 4 (ci-dessus) :**  
Travaux d'ouverture dans des peuplements de pin d'Alep.

## Résumé

---

Le massif des Ocres est une particularité géologique du Vaucluse. Ces collines aux couleurs orangées offrent des paysages exceptionnels qui attirent de nombreux touristes. Pour préserver ces milieux, de nombreuses protections ont été mises en place : site classé, site Natura 2000, EBC... Ces protections, l'abandon de terrains agricoles et le morcellement très important des parcelles ont eu pour conséquence paradoxe la fermeture du paysage par la dynamique forestière naturelle.

L'animation, réalisée par le Centre régional de la propriété forestière et initiée dans le projet Qualigouv, a permis de regrouper les propriétaires forestiers pour mettre en œuvre une gestion forestière paysagère. L'ASL du Massif des Ocres, créée en 2011, offre des solutions de gestion dans ce contexte compliqué pour les 730 propriétaires (dont la majorité de résidents secondaires) du massif de 940 ha. En concertation avec la DREAL et avec l'aide du CRPF, un plan simple de gestion a été établi et agréé en 2015. Il concerne les 104 propriétaires adhérents de l'ASL pour 450 ha.

L'association s'est choisi un gestionnaire forestier, Alcina, qui intervient pour réaliser les interventions forestières. Le premier chantier a eu lieu à l'hiver 2016-2017 sur le site de la fontaine aux naïades, à Roussillon. L'exploitation s'est faite par arbres entiers et les propriétaires ont pu avoir un petit revenu de la coupe. Cette organisation permet la gestion de surfaces forestières morcelées, de façon rationnelle et respectueuse des contraintes environnementales, et a permis à l'ASL d'obtenir un financement d'Uniper France au titre de chantiers modèles.

## Summary

---

**The Association syndicale libre du massif des Ocres - forest landowners association: an example of collaborative management of privately-held forests involving wider public issues**

The Ocres Massif is hill country forming a special geological feature in the Vaucluse département (S.-E. France) : its orange-coloured slopes make up an outstanding landscape that attracts innumerable tourists. To safeguard the area, a number of measures for its protection have been adopted : classified site, Natura 2000, EBC... These measures, along with the abandonment of agricultural land and the patchwork pattern of landholdings, have paradoxically resulted in denser cover across the landscape due to the natural dynamics of forest growth.

Sustained action undertaken as a follow-up to the European Qualigouv project by the CRPF, the regional private forest landowners association, has facilitated the coming together of the forest owners to implement combined forest and landscape management. In what is a complex context, the *ASL du Massif des Ocres*, a loosely-formed grouping set up in 2011, has provided solutions for management to the 730 landowners (mostly holiday home owners) across the massif's 940 hectares. In 2015, in collaboration with the DREAL (the regional government's environmental and agricultural service) and backed up by the CRPF, a simplified management plan was drawn up and officially approved. It involves 104 owner-members of the ASL whose holdings add up to 450 hectares.

The association has chosen a forest management company, Alcina, to carry out the actual forestry activities. Its first intervention took place in the winter of 2016-17 on the site at Fontaine aux Naïades near the village of Roussillon. The work, based on felling whole trees, made a small profit for the owners. The organisation thus permits the management of scattered forest holdings in a rational way that respects environmental constraints and, indeed, has enabled the ASL to obtain funding from Uniper France thanks to recognition as a model work site.

## Resumen

---

**La asociación sindical libre del macizo de Ocres: un ejemplo de gestión concertada para alcanzar los retos territoriales en montes privados.**

El macizo de Ocres es una particularidad geológica del Vaucluse. Estas colinas de tonos anaranjados ofrecen paisajes excepcionales que atraen numerosos turistas. Para preservar este entorno, se han llevado a cabo diferentes medidas de protección: sitio clasificado, sitio Natura 2000, EBC... Estas protecciones, el abandono de terrenos agrícolas y la concentración parcelaria han tenido como consecuencia paradojal el cierre del paisaje por la dinámica forestal natural.

La animacion, realizada por el Centro regional de la propiedad forestal e iniciada por el proyecto Qualigouv, a permitido reagrupar a los propietarios forestales para poner en marcha una gestión forestal paisajista. La ASL del macizo de Ocres, creada en 2011, ofrece soluciones de gestión en este contexto complicado para los 730 propietarios (de los cuales la mayoría son residencias secundarias) del macizo de 940 ha. En diálogo con el DREAL y con la ayuda del CRPF, se estableció un plan simple de gestión, aceptado en 2015. Qué interesa a los 104 propietarios de las 450 ha, adherentes a la ASL. La asociación ha elegido un gestor forestal, Alcina, que interviene para llevar a cabo las intervenciones forestales. El primer campo de trabajo tuvo lugar el invierno 2016-2017 en el sitio de la fuente de náyades, en Roussillon. La explotación se realiza por árboles enteros y los propietarios pueden tener unos pocos ingresos por la tala. Esta organización permite la gestión de superficies parcelarias forestales, de manera racional y respetuosa a las fuerzas medioambientales, y permitió a la ASL obtener financiamiento de Uniper France a título de obras modelos.